

Affaire Inaya : Procès en appel des parents de la petite victime

L'Enfant Bleu dénonce de graves dysfonctionnements des services sociaux et plaide pour la mise en place rapide de mesures visant à renforcer la protection des enfants victimes de maltraitements familiaux

Demain matin s'ouvrira au Tribunal de Bobigny le procès en appel des parents de la petite Inaya, morte sous leurs coups fin 2011 et enterrée en forêt de Fontainebleau. Rappelons que dans cette dramatique affaire, pour laquelle chacun des deux parents continuent de clamer leur innocence et de se rejeter mutuellement la faute, le père et la mère ont respectivement été condamnés à 30 et 20 ans de réclusion, en octobre 2015 par la Cour d'Assises de Seine-et-Marne. Au regard des attitudes fermées des accusés et des nouvelles expertises psychologiques, il n'y a que peu d'espoir que la vérité éclate concernant les faits ayant conduit au décès de la petite fille alors âgée de 20 mois.

Le véritable enjeu de ce procès est double pour L'Enfant Bleu, association qui agit depuis près de 30 ans auprès des enfants victimes de maltraitements et qui s'est portée partie civile dans cette affaire.

- **Tout d'abord, de dénoncer les graves manquements ayant conduit à la mort de cet enfant.**

Comme le souligne Maître Vanina Padovani, avocate de l'association L'Enfant Bleu : « Une nouvelle fois, il s'agira de pointer les profonds dysfonctionnements en matière de prise en charge d'un cas avéré de maltraitance par les services sociaux. La famille d'Inaya, qui compte deux autres enfants, était pourtant suivie par les services sociaux. Après un premier placement de la fratrie en famille d'accueil, les enfants avaient finalement été remis à leurs parents malgré la persistance de signes de violences. Pendant l'année qui a suivi le retour des enfants au domicile familial, plus personne n'avait revu Inaya. Les 5 rendez-vous organisés avec les travailleurs sociaux s'étaient systématiquement effectués en l'absence de la petite fille, sans qu'aucun des intervenants ne s'en inquiètent ! ».

- **Ensuite, d'interpeller sur les mesures qui permettraient d'éviter autant que possible ce genre de drame.**

Des **mesures concrètes** (résultats de dizaine d'années d'accompagnement juridiques et psychologiques auprès des victimes mais aussi de très nombreuses constitutions de partie civile dans des procès) exposées par l'association L'Enfant Bleu dans **son Livre Blanc publié en novembre dernier** : « Ecouter mieux et agir vite, 20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance ».

« Parmi nos 20 propositions, celle liée à la création d'un indicateur d'alerte dès la deuxième absence de l'enfant aux entretiens fixés par les services sociaux ou encore celle visant à la création d'un pôle externe - différent de celui chargé du suivi des familles - pour une évaluation des dossiers les plus sensibles, trouvent une résonance toute particulière dans le cas de l'affaire Inaya. Opérationnelles, ces mesures auraient probablement permis d'éviter à l'enfant une issue fatale. », indique Michel Martzloff, Secrétaire Général de L'Enfant Bleu.

À noter qu'en qualité d'expert, l'association L'Enfant Bleu a récemment participé à l'élaboration des 21 mesures du **Plan interministériel triennal de lutte et de mobilisation contre les violences faites aux enfants**, lancé le 1^{er} mars dernier par Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

À propos de L'association L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée

Depuis sa création en 1989, l'association a pour vocation de prendre en charge les enfants victimes de maltraitements, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que les adultes ayant été victimes durant leur enfance. L'association leur propose un accompagnement spécifique et pluridisciplinaire en leur apportant une aide juridique et un soutien psychologique immédiat et dans la durée. L'Enfant Bleu mène également des actions de prévention dans les établissements scolaires et forme les professionnels de l'enfance. Plus d'informations sur : www.enfantbleu.org

Pour tout complément d'information et demande d'interview, merci de contacter :
Aurélie Bois – T : 01 70 08 71 15 – E : ab.thesk@gmail.com